Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203178-20251211-202539-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

☎ 02.96.27.06.14.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onzième jour du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel DESBOIS, Maire.

PRÉSENTS : DESBOIS Michel, JOUFFE Jean-Yves, LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, REVEL Frédéric, FOULQUES Caroline, BYRON Megan, MARÉCHAL Robin

A été nommé secrétaire de séance : M. COMMAULT Romaric

Date de la convocation et d'affichage : 5 décembre 2025

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
9	9	9	9

DÉLIBÉRATION N° 2025/39

OBJET : INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK

Le food-truck « C'Reno » voudrait venir s'installer sur la commune le lundi soir sur le parking de la salle des fêtes.
Il propose des burgers, frites, tenders…

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'installation du food-truck « C'Reno » sur le parking de la salle des fêtes tous les lundis soir,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Le Maire, M. Michel DESBOIS

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.